



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 16 - 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGÉ Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine

EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETARE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LAHAYE Françoise, Mme MARIE-OLIVE Julie et Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté = + 225 643.80
- Excédent d'investissement antérieur reporté = + 502 726.39

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

- Solde d'exécution de l'exercice : - 254 347.88
- Solde d'exécution cumulé = + 248 378.51

Restes à réaliser au 31/12 2019 :

Dépenses = 442 670.00

Recettes = 123 593.00

Solde des restes à réaliser = - 319 077

Besoin de financement de la section d'investissement

- Rappel du solde d'exécution cumulé : + 502 726.39
- Rappel du solde des restes à réaliser : - 319 077
- Besoin de financement total = 0

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice : + 7612.92
- Résultat antérieur : + 225 643.80
- **Total à affecter** : 233 256.72

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 – ligne 002 = 233 256.72 €

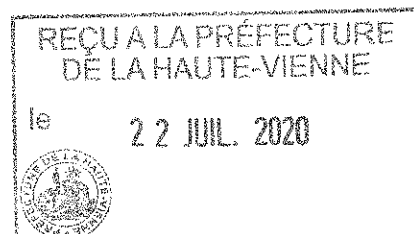
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juillet 2020

Le Maire,
Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 17 – 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGé Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine

EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LAHAYE Françoise, Mme MARIE-OLIVE Julie et Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

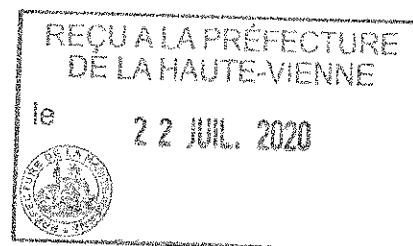
Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 équilibré en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 389 372.72 €
- section d'investissement : 776 738.23 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Augne, le 15 juillet 2020.

Le Maire,
Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 18 -2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine –

EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE François

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

MME LAHAYE Françoise – MME SUBRENAT Valérie – MME MARIE-OLIVE Julie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

DELEGATION DU MAIRE A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal doit arrêter, par délibération, dans les trois mois suivant son renouvellement, le montant des indemnités des élus.

Le Conseil municipal a été installé le 23 mai 2020, le nombre des Adjoints a été fixé à deux :

- M. CHAMPAUD Marc, 1^{er} Adjoint
- MME GORGE Christine, 2^{ème} Adjoint

sont titulaires d'une délégation et perçoivent respectivement 9.9 % de l'indice brut 1027 et 6% de l'indice brut 1027.

Monsieur le Maire précise qu'une délégation peut être accordée à des conseillers municipaux délégués (article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) et propose que MME HUBIN Catherine, conseillère municipale, soit titulaire d'une délégation « Culture – Communication – Gestion du site internet » et de lui attribuer les indemnités dans la limite du montant maximum de l'enveloppe globale (maire + adjoints en exercice).

L'indice 1027 est égal à 3889.40 €, l'enveloppe globale mensuelle est égale à 1761.90 € :

- Maire = 991.80 € brut mensuel (25.5 % de l'indice 1027)
- 1^{er} Adjoint = 385.05 € brut mensuel (9.9 % de l'indice 1027)
- 2^{ème} Adjoint = 233.36 € brut mensuel (6% de l'indice 1027)
- Conseillère municipale déléguée = 151.69 € brut mensuel (3.9 % de l'indice 1027)

Le Conseil municipal,

DECIDE après avoir procédé au vote :

- **A compter du 1^{er} septembre 2020, Madame HUBIN Catherine est titulaire d'une délégation « Culture – Communication – Gestion du site internet »**
- **A compter du 1^{er} septembre 2020, MME HUBIN Catherine percevra 3.9 % de l'indice brut 1027**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juillet 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE

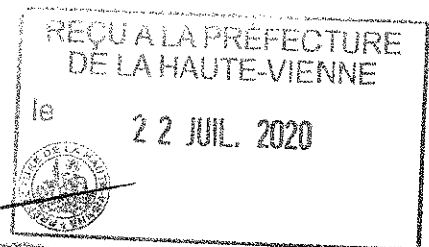
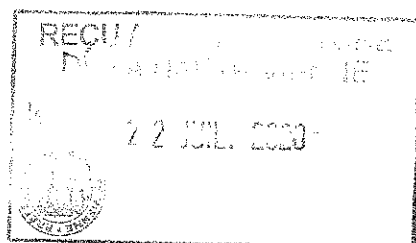
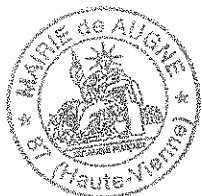


Tableau annexé à la délibération n° 18-2020 récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 10 juillet 2020

FONCTION	Nom-Prénom	Montant mensuel brut Au 10/07/2020	Pourcentage Indice brut 1027
Maire	LACOUTURIERE Michel	991.80	25.5
1 ^{er} Adjoint	CHAMPAUD Marc	385.05	9.9
2 ^{ème} Adjoint	GORGE Christine	233.36	6
Conseillère municipale déléguée	HUBIN Catherine	151.69	3.9





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 19 -2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine –

EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETARE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	10	0	1

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de la commande publique publié au journal officiel le 5 décembre 2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} avril 2019,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,

Considérant la loi du 8 novembre 2019 sur l'énergie et le climat « LEC » (article 63 et 64), publiée au Journal officiel le 9 novembre dernier, fixant les dispositions, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente

(TRV) dans le secteur du gaz naturel, d'autre part à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité,

Considérant que l'élargissement proposé à d'autres collectivités et établissements publics visant à intégrer le groupement de commande déjà constitué, suivie d'une procédure d'achat groupé couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour la fourniture d'électricité et de services associés des points de livraison (PDL) d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA, représente une réelle opportunité,

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, également jointe en annexe.

La convention a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.

La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé :

* **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;

* **D'adhérer** à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :

- Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite = 36 Kva

- Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite = 36 kVA

* **D'autoriser** l'adhésion de la commune d'Augne au groupement de commandes pour la fourniture d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;

* **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés et tout autre document annexé à cet acte ;

* **De s'acquitter** de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;

* **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

* **D'autoriser** Monsieur le Maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;

* **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Augne, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

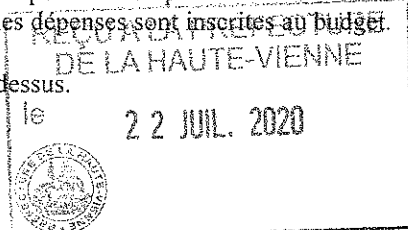
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juillet 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 20 -2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine –

EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETARE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

OBJET : Désignation des délégués au Service à Domicile des portes de Vassivière
Désignation d'un référent « Pandémie »
Désignation d'un correspondant « Défense »

Service à Domicile des Portes de Vassivière

Le Conseil municipal désigne :

TITULAIRE : MME MARSZAN Véronique

SUPPLEANT : MME HUBIN Catherine

Référent « Pandémie »

Le Conseil municipal désigne : MME SUBRENAT Valérie

Correspondant défense

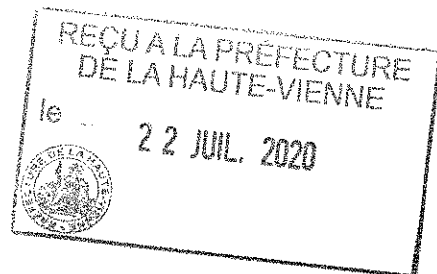
Le Conseil municipal désigne : MME SAINT-MAXENT Aude

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juillet 2020.



LE MAIRE,



Michel LACOUTURIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 21 -2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine –
EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués du Conseil municipal

VU le Code électoral,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

VU le décret N° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole,

VU le décret N° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NOR : INTA2015957j du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire 1 délégué et 3 suppléants,

Le Conseil municipal procède à l'élection du délégué :

M. LACOUTURIERE Michel a été proclamé élu au 1^{er} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil municipal procède à l'élection des suppléants :

- M. CHAMPAUD Marc a été proclamé élu au 1^{er} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.
- MME GORGE Christine a été proclamé élu au 1^{er} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.
- MME MARSZAN Véronique a été proclamé au 1^{er} tour de scrutin et a accepté le mandat le mandat

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

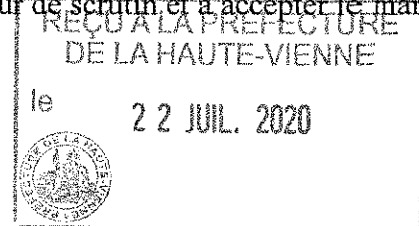
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juillet 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 22 -2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine –
EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETARE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LAHAYE Françoise, Mme SUBRENAT Valérie et Mme MARIE-OLIVE Julie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

OBJET : Participation au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de l'épidémie de COVID 19 porté par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, relatif à la mise en place par la Communauté de Communes de mesures exceptionnelles pour aider les entreprises à surmonter la crise sanitaire : un montant de 330 € est sollicité pour la participation de la commune d'Augne et correspondant à 3 € par habitant.

Le Conseil municipal :

- DECIDE de participer au fonds d'accompagnement financier à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de l'épidémie COVID 19 porté par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à hauteur de 330 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

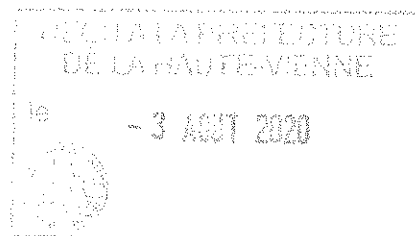
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 24 juillet 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 23 -2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – DION Daniel – HUBIN Catherine –

EXCUSES : MARIE-OLIVE Julie – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LAHAYE Françoise, Mme SUBRENAT Valérie et Mme MARIE-OLIVE Julie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	8	11	3	11	11	0	0

OBJET : Mise en place d'une benne d'équarrissage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne accepte de mettre à disposition gracieusement une benne d'équarrissage sur le territoire communal.

La commune s'engage à prendre en charge les frais d'équarrissage pour l'année sur la base d'une tonne environ pour un montant de 250 € estimé.

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune d'Augne et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 24 juillet 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE

